

!! Prévenir les accidents de la vie courante !!



LE LIVRE BLANC, UN AN APRÈS...

Actes du forum organisé le 16 juin 2009

*par la Commission de la sécurité des consommateurs,
l'Institut national de la consommation
et Macif Prévention*



Préface

Le nombre d'accidents de la vie courante ne faiblit pas. On dénombre toujours chaque année 4,5 millions de blessés et près de 20 000 morts.

Un an après la publication du Livre blanc *Prévenir les accidents de la vie courante*, la Commission de la sécurité des consommateurs, l'Institut national de la consommation et Macif Prévention ont poursuivi leur mobilisation en organisant le 16 juin 2009 le Forum « Prévenir les accidents de la vie courante: le Livre blanc, un an après... » Il s'agissait de dresser le bilan des propositions issues du Livre blanc qui se sont concrétisées, d'évaluer ces avancées et de relancer l'engagement des acteurs afin de mettre en œuvre celles qui n'ont pas encore abouti.

Cette rencontre a aussi permis d'officialiser le lancement de la Charte de la prévention des accidents de la vie courante, dont la vocation est de recueillir la signature des acteurs souhaitant s'engager en faveur de la mise en place d'une véritable politique de prévention des accidents de la vie courante. En adhérant à cette Charte, professionnels, associations, collectivités, établissements publics... déclarent se mobiliser pour que la sécurité de nos concitoyens soit mieux garantie et demandent que la prévention des accidents de la vie courante soit déclarée Grande Cause nationale.

De plus, les trois partenaires ont présenté aux élus, aux responsables d'association et aux chefs d'entreprise des outils de communication prêts à l'emploi pour structurer des campagnes de prévention contre les accidents de la vie courante. Sept modules ciblant les populations les plus vulnérables et les risques les plus importants sont d'ores et déjà à leur disposition gratuitement sur le site www.agircontresaccidentsdelaviecourante.fr. Ce site sera régulièrement alimenté de nouveaux modules répondant aux besoins des décideurs.

Luc Machard
Président de la Commission de la sécurité des consommateurs

Éric Briat
Directeur général de l'Institut national de la consommation

José Cerqueira
Président de Macif Prévention

Claude Rouy
Directeur prévention du groupe Macif

Sommaire " Prévenir les accidents de la vie courante LE LIVRE BLANC : UN AN APRÈS...!"



Page 1

Préface

Page 4

Ouverture du forum

- José Cerqueira, président de Macif Prévention
- Éric Briat, directeur général de l'Institut national de la consommation

Page 6

Prévention des incendies domestiques

- Damien Meslot, député de la première circonscription du Territoire de Belfort
- Paul Villain, président de l'Association des brûlés de France
- Jean-Pierre Petiteau, chef du bureau de la réglementation incendie et des risques de la vie courante, Direction de la sécurité civile, président de l'atelier Prévention des incendies domestiques en 2008
- Claude Rouy, directeur prévention du groupe Macif, modérateur

Page 8

Épidémiologie des accidents de la vie courante

- Catherine Sztal-Kutas, directrice de Calyxis
- Jean-Pierre Loisel, directeur de projets et des partenariats à l'Institut national de la consommation, rapporteur de l'atelier Épidémiologie des accidents de la vie courante en 2008
- Claude Rouy, directeur prévention du groupe Macif, modérateur

Page 9

Sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif

- Philippe Chazal, président du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes
- Édouard Couty, conseiller maître à la Cour des comptes, président de l'atelier Sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif en 2008
- Claude Rouy, directeur prévention du groupe Macif, modérateur

Page 13

Prévention des chutes au domicile des personnes âgées

- Bruno Arbouet, directeur général de l'Agence nationale des services à la personne
- Maryvonne Lyazid, adjointe au directeur général de la Fondation Caisses d'épargne pour la solidarité, présidente de l'atelier Prévention des chutes au domicile des personnes âgées en 2008
- Luc Machard, président de la Commission de la sécurité des consommateurs, modérateur

Page 15

Sécurité des pratiquants de sports de loisirs

- **Claudie Sagnac**, sous-directrice de l'action territoriale à la Direction des sports
- **Georges Capdeboscq**, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président de l'atelier Sécurité des pratiquants de sports de loisirs en 2008
- **Luc Machard**, président de la Commission de la sécurité des consommateurs, modérateur

Page 17

Sécurité des enfants

- **Catherine Gras**, directrice générale adjointe de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
- **Éric Molinié**, vice-président de l'Association des paralysés de France, président de l'atelier Sécurité des enfants en 2008
- **Luc Machard**, président de la Commission de la sécurité des consommateurs, modérateur

Page 21

Charte de la prévention des accidents de la vie courante et Appel citoyen à les déclarer Grande Cause nationale

- **Luc Machard**, président de la Commission de la sécurité des consommateurs

Page 24

Portail Stop aux accidents quotidiens

- **Éric Briat**, directeur général de l'Institut national de la consommation

Page 26

Site Agir contre les accidents de la vie courante

- **José Cerqueira**, président de Macif Prévention
- **Claude Rouy**, directeur prévention du groupe Macif, modérateur

Page 28

Conclusion du forum

- **Luc Machard**, président de la Commission de la sécurité des consommateurs

Ouverture du FORUM



- **José Cerqueira**, *président de Macif Prévention*
- **Éric Briat**, *directeur général de l'Institut national de la consommation*

José Cerqueira, président de Macif Prévention, salue le député de la première circonscription du Territoire de Belfort, le président de la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), le directeur général de l'Institut national de la consommation (INC), le président de l'Association des brûlés de France (ABF), le président du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CNPSAA), ainsi que toutes les autres personnes présentes, directeurs, présidents et rapporteurs. Il excuse l'absence de **M. Luc Chatel**, secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, porte-parole du gouvernement, retenu par un déplacement urgent, et en son nom, présente ses vœux de réussite pour ce forum de réflexion.

Les manifestations organisées depuis le 29 novembre 2007, date du colloque que le ministre a honoré de sa présence, ont montré la mobilisation croissante de tous les acteurs. Celle-ci s'est notamment manifestée à l'occasion du forum du 10 juin 2008 qui a validé le Livre blanc *Prévenir les accidents de la vie courante* ; celui-ci a été présenté le 9 octobre 2008 lors de la conférence Eurosafe sur la sécurité et la prévention des traumatismes organisée par la CSC, conférence ouverte aux côtés de **Mme Meglena Kuneva**, commissaire européenne chargée de la Consommation (Belgique), qui a connu un grand succès.

Le ministre a retenu comme première recommandation au sein de ce Livre blanc la création du portail de la prévention des accidents de la vie courante (AcVC), lancé le 8 janvier 2009, dont l'opérateur est l'INC et auquel la Macif souhaite vivement participer.

José Cerqueira remercie toutes les personnes présentes, acteurs de la prévention des AcVC, qui manifestent une nouvelle fois par leur présence et leur engagement leur souhait de voir se développer

une véritable mobilisation sous l'impulsion des pouvoirs publics pour lutter contre ce fléau.

Si le chemin parcouru en un an n'est pas négligeable, il convient cependant d'affirmer la volonté commune de promouvoir au plus haut niveau, comme sur le terrain auprès des concitoyens, la lutte contre les AcVC.

Le Livre blanc, réalisé par 140 experts, permet de jeter les bases d'un nouveau plan interministériel des AcVC pour remplacer celui de février 2005, désormais obsolète.

D'ailleurs, une recommandation du Conseil du 31 mai 2007 sur la prévention des blessures et la promotion de la sécurité a été adoptée à l'unanimité des 27 États membres, et celle-ci prône l'adoption par les gouvernements de plans triennaux régulièrement évalués et renouvelés.

Le présent forum a pour but de faire en sorte que se développe à l'initiative du gouvernement une politique de prévention des AcVC associant tous les acteurs, associations de consommateurs, fédérations professionnelles, collectivités locales, entreprises, etc.

Des mesures significatives ont été prises, dont certaines méritent d'être soulignées, notamment la mise en sécurité du logement des personnes âgées dans le Plan de développement des services à la personne, même si on peut regretter que l'adoption de la mesure visant à rendre obligatoires les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée ait de nouveau été retardée.

Les outils d'information et de prévention se développent : les sites Stop aux accidents quotidiens (www.stopauxaccidentsquotidiens.fr), et Agir contre les accidents de la vie courante (www.agircontrelesaccidentsdelaviecourante.fr), permettent désormais d'offrir à tous, et dans de bonnes conditions, des conseils de prévention pertinents.

Pour manifester, amplifier et concrétiser cette mobilisation, une Charte est proposée aux associations, fédérations et collectivités locales, et un Appel citoyen est effectué pour que la prévention des AcVC soit déclarée dès maintenant Grande Cause nationale.

Si tel était le cas, le succès serait le même que celui observé pour la sécurité routière : des milliers de vies et de blessés épargnés. Cela permettrait à chaque ministère, organisme ou association, de s'inscrire dans une politique volontariste globale de lutte contre les AcVC.

Tous les acteurs œuvrant dans le domaine sont conscients de cette ardente obligation et auront à cœur de la promouvoir auprès de tous, organismes et citoyens, concernés par ce défi social et humain. Leur détermination à faire reculer les AcVC n'a d'égale que leur humilité dans ce combat quotidien, où les victoires sont discrètes et les acquis toujours remis en cause.

Éric Briat, directeur général de l'Institut national de la consommation (INC), précise que le présent forum est organisé en deux parties. La première est consacrée au bilan des actions engagées depuis un an sur la base des préconisations du Livre blanc. Dans la seconde partie, trois initiatives se situant dans le prolongement du Livre blanc sont présentées, elles visent à poursuivre et amplifier la mobilisation de tous dans la prévention des AcVC. Il s'agit également de proposer les premiers outils d'information, de prévention et d'éducation pour des actions concrètes et de terrain.

La première partie du forum est organisée autour des six chapitres du Livre blanc et porte sur le travail de réflexion et de proposition réalisé par les six ateliers ayant préparé le forum de l'année passée.

Pour chacun des thèmes des ateliers, un point sera effectué sur l'avancement des préconisations, avec la mise en avant de certaines initiatives prises par les acteurs, privés ou publics, durant les douze derniers

mois. Les présidents ou rapporteurs des ateliers feront part de leur point de vue sur les initiatives déjà prises ainsi que sur les préconisations du Livre blanc restant à mettre en œuvre.

La seconde partie du forum est consacrée à la présentation des trois initiatives. La première d'entre elles est destinée à amplifier et poursuivre la mobilisation de tous : il s'agit de la Charte de la prévention des AcVC et de l'Appel citoyen à les déclarer Grande Cause nationale. Les deux autres initiatives ont été conçues pour proposer des outils pédagogiques d'information et de prévention afin de développer des actions concrètes et de terrain. Il s'agit notamment du portail de la prévention Stop aux accidents quotidiens, mis en ligne en janvier 2009 avec l'appui de six partenaires publics, ainsi que du nouveau site Agir contre les accidents de la vie courante, édité par Macif Prévention avec le soutien de la CSC et de l'INC.



Prévention des incendies domestiques

Première table ronde

Intervenants

- Damien Meslot, député de la première circonscription du Territoire de Belfort
- Paul Villain, président de l'Association des brûlés de France
- Jean-Pierre Petiteau, chef du bureau de la réglementation incendie et des risques de la vie courante, Direction de la sécurité civile, président de l'atelier Prévention des incendies domestiques en 2008
- Claude Rouy, directeur prévention du groupe Macif, modérateur de la table ronde

Claude Rouy rappelle que **Damien Meslot** est un fervent défenseur de la mise en place des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (Daaf) et à l'origine d'une proposition de loi obligeant leur installation, texte qui a récemment fait l'objet d'une annulation par le Conseil constitutionnel. Où en est-on actuellement par rapport aux Daaf ? À quel moment peut-on espérer leur mise en place ?

Damien Meslot, député de la première circonscription du Territoire de Belfort, indique que les incendies domestiques génèrent actuellement de l'ordre de 800 morts par an ; 30% d'entre eux se déroulent la nuit.

Dans ce contexte, une proposition de loi visant à rendre obligatoires dans une période de trois ans les Daaf dans l'ensemble des habitations a été déposée il y a quatre ans avec l'appui de l'ensemble des associations de victimes, de consommateurs et les sapeurs-pompiers. Celle-ci a été adoptée en première et deuxième lectures par l'Assemblée nationale et le Sénat. Arrivée au stade de son passage en commission mixte paritaire, cette proposition de loi a été inscrite sous forme d'amendement pour s'insérer dans le projet de loi de **Mme Christine Boutin** sur le logement, lequel a été adopté par l'Assemblée nationale. Pour autant, et pour une raison de forme, le Conseil constitutionnel a rejeté cette disposition, considérant que l'amendement sur les Daaf n'était pas en accord avec l'ensemble du projet.

De fait, une nouvelle commission mixte paritaire devra être réunie de façon à procéder à l'adoption définitive de la proposition de loi. Depuis la réforme

de la Constitution adoptée par le Parlement, la réunion de cette commission ne nécessite plus l'aval du gouvernement. La proposition de loi bénéficiant du soutien du président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, **Jean-François Copé**, et du président de la commission des affaires économiques, **Patrick Ollier**, devrait donc pouvoir être adoptée à l'automne, ou au plus tard à la rentrée parlementaire.

Il est regrettable que, en France, il faille autant de temps pour vaincre autant de résistances émanant de l'Administration et de technocrates. Les oppositions qui peuvent exister sur la mise en place d'une mesure qui, aux États-Unis, au Canada et en Angleterre, a permis de réduire de moitié le nombre de morts, restent infondées. Cette mesure étant soutenue par l'ensemble des intervenants (consommateurs, associations de victimes et sapeurs-pompiers), il est surprenant de voir l'Administration s'y opposer sans arguments clairs à mettre en avant.

Claude Rouy demande à **Paul Villain** d'exprimer son opinion sur le projet de loi.

Paul Villain, président de l'Association des brûlés de France (ABF), se réjouit de l'adoption prochaine de cette nouvelle loi. Il rappelle que son association informe et aide des milliers de victimes chaque année et que, depuis dix ans, celle-ci s'est complètement investie, aux côtés de certains responsables présents à ce forum, au sein d'une commission de prévention des incendies, présidée par le Centre

national de prévention et de protection (CNPP), le Centre européen de prévention des risques (CEPR) et la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), avec comme volonté première de diminuer le nombre de victimes et de recenser toutes les actions entreprises en la matière au niveau européen.

En octobre 2003, lors du vingtième anniversaire de la CSC, l'Association des brûlés de France interpellait déjà les responsables nationaux sur cette problématique, et notamment sur celle de la sécurité des meubles rembourrés et des Daaf.

L'ABF a soutenu sans faille la proposition de loi de **Damien Meslot** et **Pierre Morange**, tant en première qu'en deuxième lectures, et a été surprise de la décision du Conseil constitutionnel. Elle forme tous ses vœux pour que la mesure soit enfin adoptée.

Il est regrettable de constater, depuis que les débats existent sur le sujet, que rien de concret n'a encore véritablement été mis en place, d'autant plus que cette carence génère des coûts énormes pour la collectivité. Pour preuve, un brûlé coûte actuellement 150 000 euros, coût pouvant aller au-delà de 1 million d'euros selon les lésions.

Au-delà des Daaf, l'ABF agit également en faveur d'une sécurité spécifique pour les meubles rembourrés (literie, canapés, etc.). Le décret élaboré par la France, avec le concours de toutes les parties concernées, a été présenté pour avis aux États membres et est dans l'attente d'une réponse.

Huit années ont été nécessaires au Royaume-Uni pour que les règles votées sur les meubles rembourrés et les Daaf soient effectivement appliquées, et le bilan montre une diminution de 50% du nombre de décès et de blessés dans le pays.

L'ABF a réalisé une étude économique intéressante mettant en perspective la baisse importante du nombre de décès et de blessés et l'économie financière réalisée par la collectivité, sans oublier

les incidences économiques et les surcoûts pour les fabricants de meubles.

Damien Meslot explique que le remboursement des meubles, relevant du domaine réglementaire, échappe au législateur, mais que pour autant il soutient pleinement les initiatives prises en la matière.

Jean-Pierre Petiteau, chef du bureau de la réglementation incendie et des risques de la vie courante, Direction de la sécurité civile, président de l'atelier Prévention des incendies domestiques en 2008, indique se battre depuis des années pour rendre les Daaf obligatoires et, en ce sens, être très satisfait de l'initiative prise par les députés **MM. Meslot** et **Morange** en vue de faire aboutir le texte de loi.

De nombreux débats ont lieu sur le sujet, et un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été engagées, notamment la diffusion de campagnes de prévention contre les incendies soutenues depuis au moins dix ans par le ministère de l'Intérieur et intégrant une préconisation sur les Daaf.

Par ailleurs et plus récemment, de nouvelles actions ont été entreprises qui ne demandent qu'à être renouvelées, notamment l'intervention du ministère dans le cadre de l'émission télévisée *Consumag* de l'INC. Ce fut non seulement l'occasion de concourir à la promotion des Daaf mais aussi d'y associer des conseils sur les comportements à tenir en matière d'incendie.

Si toutes ces actions ont eu pour effet de voir se déployer les Daaf dans les linéaires des points de vente, le véritable débat porte davantage sur la qualité des appareils que sur leur utilité.

Il indique qu'un travail conjoint sur les meubles rembourrés a été effectué avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), lequel a été rejeté par la Commission de Bruxelles car jugé disproportionné par rapport aux effets attendus.



Épidémiologie des accidents de la vie courante

Deuxième table ronde

Intervenants

- Catherine Sztal-Kutas, *directrice de Calyxis*
- Jean-Pierre Loisel, *directeur de projets et des partenariats à l'Institut national de la consommation, rapporteur de l'atelier Épidémiologie des accidents de la vie courante en 2008*
- Claude Rouy, *directeur prévention du groupe Macif, modérateur de la table ronde*

Claude Rouy interroge les participants sur la connaissance actuelle de l'épidémiologie : où en sommes-nous dans son appréciation ?

Catherine Sztal-Kutas, directrice de Calyxis, s'appuyant sur l'Observatoire des accidents de la vie courante mis en place il y a un an, dont l'objectif est d'assurer le suivi permanent des évolutions, tient tout d'abord à souligner le niveau d'implication des partenaires publics et scientifiques, notamment l'Inserm, l'InVS (Institut de veille sanitaire) ainsi que des partenaires privés, les mutuelles Macif, Maif et Maaf, permettant l'accès aux données sur leur sociétariat et à leurs dossiers de sinistres.

L'Observatoire est composé de deux dispositifs distincts et complémentaires. Le premier consiste en la poursuite du recueil et de l'analyse des dossiers de sinistres. À ce jour, neuf à dix mille données ont été enregistrées et analysées, permettant d'ores et déjà la conduite d'études et la publication d'informations. Ce premier axe présente toutefois des limites dès lors que le recueil est tourné vers l'accident et ses circonstances, et non vers l'individu.

De fait, un second dispositif complémentaire a été mis en place, permettant d'avancer vers une bonne connaissance des facteurs de risque ; il s'agit de la cohorte Mavie, cohorte de mutualistes contre les AcVC. Celle-ci devrait se composer à terme de 90 000 volontaires, tirés au sort parmi les sociétaires des trois mutuelles et sur lesquels un suivi longitudinal sera effectué.

Claude Rouy fait savoir que la mise en place d'une cohorte aussi nombreuse relève d'une vraie

nouveauté. Elle permettra d'apprécier au cours du temps à qui surviennent les accidents, dans quelles circonstances, et à quels coûts. Il s'agit d'un travail de fond qui ne demande qu'à être poursuivi.

Jean-Pierre Loisel, directeur de projets et des partenariats à l'INC, rapporteur de l'atelier Épidémiologie des accidents de la vie courante en 2008, salue pleinement les travaux de Calyxis, en phase avec les attentes et les besoins de lutte contre les AcVC.

Les actions menées en matière d'études évoluent progressivement ; ainsi, les données issues de l'enquête sur la mortalité par AcVC seront publiées en 2009. L'Enquête permanente relative aux accidents de la vie courante (Epac) se poursuit.

Parallèlement, des études plus ponctuelles sont également menées, notamment une enquête conduite par l'InVS sur les noyades et les morsures de chien. À souligner également, une enquête sur la mortalité par AcVC des enfants de moins de 15 ans, où il s'agit d'apprécier dans trois régions (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur) le nombre de morts par accident et d'effectuer une investigation auprès des familles pour connaître les circonstances précises de l'accident et le parcours médical associé. L'hôpital d'Annecy mène par ailleurs un travail de suivi sur les traumatismes crâniens légers.

Tous ces travaux, qu'ils émanent de la sphère publique ou privée, demandent à être poursuivis et enrichis de manière à servir de points d'appui pour définir les pistes de prévention les plus pertinentes à mettre en œuvre. Deux pistes de travail fondamentales issues de l'atelier sur

l'épidémiologie restent toutefois actuellement en attente de mesures concrètes : la première concerne la création d'un observatoire des AcVC ayant pour principe de mutualiser l'ensemble des données émanant des différents acteurs pour

constituer une base de connaissances consistante et accessible aux chercheurs. La seconde concerne les investissements qu'il serait utile de réaliser dans la formation des chercheurs en épidémiologie ainsi que dans les sujets de recherche sur les AcVC.



Sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif

Troisième table ronde

Intervenants

- Philippe Chazal, *président du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes*
- Édouard Couty, *conseiller maître à la Cour des comptes, président de l'atelier Sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif en 2008*
- Claude Rouy, *directeur prévention du groupe Macif, modérateur de la table ronde*

Claude Rouy souligne qu'il y a 1,5 million de déficients visuels et 5 millions de personnes atteintes de déficience auditive, d'où la nécessité d'investir pleinement ce domaine. Si la loi « handicap » impose des règles de fond et reconnaît le handicap dans toutes ses dimensions, si elle oblige les administrations et les structures à s'adapter, elle ne s'exprime que dans un champ d'action encore très limité.

Philippe Chazal, président du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CNPSAA), précise qu'il s'agit d'un organisme national regroupant les vingt-cinq principales associations françaises venant en aide aux déficients visuels. Le CNPSAA représente la France dans toutes les instances internationales ayant cette

préoccupation et a joué un rôle particulièrement actif dans l'élaboration et le suivi de la loi sur le handicap, notamment au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Le CNPSAA travaille de longue date avec la Macif sur le sujet ; il y a 30 ans, une cinquantaine de personnes, aveugles ou en déficit visuel grave, ont intégré les équipes de la Macif comme conseillers, et cette action, novatrice pour l'époque, a eu un retentissement important.

Si la vue amène des informations immédiates et rapides à ceux qui la possèdent, en être privé génère des conséquences sérieuses sur la vie des personnes, qui doivent alors être en permanence vigilantes par rapport à ce qu'elles font et ce qui se passe autour d'elles. C'est sur ces bases qu'une brochure a été publiée conjointement par la Macif et le CNPSAA ; son but est de faire connaître,

pour mieux les éviter, les risques aux personnes concernées, à leur entourage et aux architectes pour la conception des habitations.

Par méconnaissance, ces risques sont encore trop souvent non pris en compte, et le handicap visuel arrivant généralement à un âge avancé ne permet pas toujours à la personne, ni à son entourage, de s'y adapter. Le but de la publication, agrémentée de photos et de schémas, est de montrer qu'il est possible, même avec un déficit visuel, d'avoir une vie normale et d'être autonome. Cette brochure a été conçue par une équipe de quatre personnes s'occupant de la vie quotidienne ou représentant des associations membres, dont **Sylvie Vanneste** (Macif Prévention), à qui tous les remerciements doivent être adressés pour la qualité et la richesse du travail effectué.

Par exemple, la brochure recense les situations dans lesquelles il convient d'apporter toute sa vigilance, car elles peuvent avoir des conséquences très graves sur la vie quotidienne des personnes malvoyantes : porte de lave-vaisselle ou porte de placard ouverte, fils électriques volants, chute d'objets résultant de placards mal rangés, éclairage mal adapté aux capacités visuelles, mauvais étiquetage des produits d'entretien ou alimentaires, etc. Elle souligne également l'aide très importante apportée par les produits étiquetés en braille.

Cette brochure, particulièrement attractive dans sa forme, mérite d'être plus largement diffusée au titre des bonnes pratiques, notamment au travers de la Commission des droits de l'Union européenne des aveugles, qu'il préside, et si possible en plusieurs langues (anglais, espagnol, italien), aucun de ces pays ne disposant actuellement d'un document similaire.

La brochure insiste par ailleurs sur l'utilisation des autres sens auxquels les déficients visuels doivent faire appel, notamment l'audition et la mémoire, et présente certaines aides techniques, du type détecteur de niveau de liquide, dont l'existence est encore mal connue.

Le CNPSAA remercie vivement la Macif pour sa collaboration et exprime le souhait de poursuivre la démarche initiée.

Claude Rouy, mentionnant que les déficients visuels ont besoin d'un accompagnement qui doit s'inscrire dans une logique de solidarité citoyenne, interroge **Édouard Couty** sur les axes d'actions possibles pour continuer à avancer dans la démarche.

Édouard Couty, conseiller maître à la Cour

des comptes, président de l'atelier Sécurité des personnes en situation de handicap visuel ou auditif en 2008, remercie vivement les actions conduites par **Philippe Chazal** et par le monde associatif, notamment **Sylvie Vanneste** qui a effectué un travail important pour réaliser la brochure illustrant des préoccupations concrètes dans le domaine de la malvoyance.

Les objectifs préconisés dans le Livre blanc étaient au nombre de quatre. Le premier consistait à améliorer la prise en charge des personnes déficientes (visuelles ou auditives) ; le deuxième, à assurer la formation et l'information des personnes déficientes et des aidants (assistants de vie, professionnels et entourage immédiat) – à cet égard, la formation spécifique des personnes œuvrant dans le bâtiment (architectes, concepteurs, entrepreneurs, maîtres d'œuvre) est essentielle ; le troisième objectif consistait à promouvoir toutes les actions permettant de rendre plus accessible l'environnement public – celles conduites par les collectivités locales sont importantes en la matière, mais restent trop dispersées ; enfin, la préoccupation principale portait sur la mise à disposition d'informations permettant d'identifier les risques pour mieux les éviter.

Sur ces quatre objectifs, certaines actions ont d'ores et déjà été réalisées. Outre la publication de la brochure répondant au quatrième objectif, il y a lieu de citer la directive européenne relative à l'étiquetage en braille des médicaments. Elle date de 2004, mais n'a été applicable en France qu'à partir de 2008. Le temps de maturation a été long, mais les premiers effets se font sentir de manière positive. Cette approche mériterait d'être déclinée sur les produits alimentaires et les produits d'entretien. On peut également relever l'initiative prise par la SNCF qui a aménagé un train permettant aux personnes déficientes de tester les dispositifs favorisant l'accessibilité.

Outre les dispositions engagées, des efforts doivent également être entrepris pour développer le partenariat avec le monde industriel, dans le domaine des appareils ménagers par exemple, pour promouvoir leur accessibilité à tous, par une commande vocale ou autre. Cette approche soulève néanmoins la question de la mise en place d'une norme, bien que celle-ci ne soit possible que par l'affirmation d'une volonté politique forte. La dynamique qui s'est créée autour de ce sujet doit être accentuée, et toutes les initiatives prises en ce sens doivent être encouragées, coordonnées et harmonisées.



Échanges avec les participants



■ **Valérie Gervais**, Association force ouvrière consommateurs (AfoC), intéressée par les enquêtes épidémiologiques, s'interroge sur la promotion qui pourrait en être faite ainsi que sur leur niveau d'accessibilité.

■ **Jean-Pierre Loisel** précise que l'enquête permanente sur les AcVC est réalisée chaque année, et qu'une publication régulière a lieu un an après environ. Celle-ci est accessible au grand public sur le site de l'InVS et est, comme les autres enquêtes, placée sous la responsabilité de Bertrand Thélot (InVS).

■ **Micaëlla Moran**, journaliste à *Que Choisir*, exprime sa déception quant à l'absence d'un observatoire national, outil de base en matière de prévention, réclamé depuis plus de vingt ans par les associations de consommateurs. Elle indique par ailleurs que l'assurance-maladie bénéficie depuis longtemps déjà d'une expérience en la matière par le recueil d'informations sur les accidents émanant des caisses primaires volontaires ; cette approche concernait 600 000 personnes, soit une sur cent en France, et permettait d'avoir une bonne visibilité des problèmes, malgré un déficit des données relatives aux circonstances de l'accident. Ce dispositif a malheureusement dû être arrêté au milieu des années 1990 pour des raisons économiques.

■ **Claude Boisseau**, Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC), s'interroge sur les raisons réelles pour lesquelles les travaux menés par la France concernant les meubles rembourrés n'ont pas été validés par la Commission européenne, contrairement à ceux réalisés par les Britanniques.

■ **Jean-Pierre Petiteau** indique que le texte britannique a été accepté avant même que la Grande-Bretagne ne fût soumise aux règles du marché commun.

■ **Sébastien Bouziat**, société À force 2 Prévention (AF2P), constatant au travers des enquêtes l'inefficacité de nombreux Daaf, s'interroge sur

l'état de la normalisation des appareils. Il suggère par ailleurs d'intégrer dans l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau un (anciennement AFPS), un module spécifique sur les AcVC.

■ **Jean-Pierre Petiteau** explique que tous les détecteurs en vente sur le marché français doivent être conformes à la norme NF EN 14 604, plus large que la réglementation française dès lors qu'elle intègre également les détecteurs ioniques ; la vente d'appareils non conformes à cette norme relève de l'illégalité.

Il ajoute que le marquage CE ne constitue qu'un engagement juridique de conformité de l'appareil à la réglementation. Sous peine de constituer une entrave technique aux échanges, il ne sera pas possible de rendre obligatoire le marquage NF sur tous les détecteurs. Par contre, l'État pourra être amené à effectuer des préconisations en la matière. Parallèlement, une communication sur les Daaf est envisagée ; son principe fait l'objet d'un consensus dans les débats parlementaires. Il s'agira de communiquer non seulement sur l'utilité des Daaf, mais également sur les comportements à observer en cas d'incendie, et notamment sur les consignes d'évacuation.

■ **Paul Villain** indique que l'Association des brûlés de France (ABF) restera très attentive aux appareils commercialisés, tant par les fabricants européens que par les fabricants nationaux. Une campagne d'information sera également effectuée par l'ABF, laquelle permettra d'éclairer les consommateurs sur le choix et l'efficacité des appareils ainsi que sur des consignes comportementales par rapport aux Daaf. Les échanges entretenus au niveau européen permettent à l'ABF de différencier clairement les produits fiables des produits non fiables.

■ **Francis Welvart**, Laboratoire national d'essai (LNE), précise que, dans le cadre de la Commission européenne, la décision a été prise de mener une étude technique complémentaire sur les meubles rembourrés, laquelle pourra être riche d'enseignements.

Pour information, le texte de l'appel d'offres de la Direction générale Santé et Protection des

consommateurs (Sanco) pour la réalisation d'une étude sur les retardateurs de flamme (*Call for tender n° Sanco/2009/B3/007 for a contract concerning identification and evaluation of data on flame retardants in consumer products*) est le suivant: «*The aim of this study is to acquire an up-to-date knowledge on flame retardant substances currently applied in consumer products largely used at home. The results of this study should enable an independent scientific committee to provide an opinion on the safety of these flame retardants (covering both human health and environment aspects).*»

Il précise que la décision d'attribution n'est pas encore prise. Les résultats de l'étude sont attendus pour le dernier trimestre 2010.

■ **Rémi Reuss**, Afnor, rappelle que des outils sont mis à la disposition des concepteurs des appareils pour leur permettre de concevoir des produits facilement accessibles par tous. Il s'agit notamment des référentiels de bonnes pratiques sur le gros électroménager et des notices simplifiées à l'usage des personnes en situation de handicap. Les fabricants étant positionnés sur des marchés internationaux, il est nécessaire que la prise en compte de toutes ces préoccupations s'inscrive au niveau européen, voire mondial.

■ **Olivier Gaudard**, adjoint au bureau prévention de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), fait savoir que des études approfondies ont été conduites depuis un an sur 140 feux de la petite couronne de Paris. Celles-ci confirment un certain nombre de présomptions, notamment celles liées au fait que les défaillances électriques sont rarement à l'origine des sinistres. Elles permettent par ailleurs d'attirer l'attention sur des sujets nouveaux, notamment sur les bienfaits de l'isolation en façade et à l'intérieur des bâtiments ainsi que sur la qualité de l'entretien des moyens techniques mis en place, notamment du désenfumage.

■ **Des représentants du Groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement (Gresel) et de Promotelec** rappellent avoir alerté, à l'automne 2004, les pouvoirs publics sur la problématique de la vétusté d'une proportion alarmante d'installations électriques domestiques en France. En effet, grâce à ses enquêtes, le Gresel avait conclu, notamment auprès de la BSPP et de la Brigade des marins-pompiers de Marseille (BMPM), que l'on estime aujourd'hui qu'entre un quart et un tiers du nombre

total des incendies domestiques serait d'origine électrique. Face à la question de savoir si ces incendies avaient le plus souvent pour origine l'installation elle-même ou bien un appareil qui lui est relié, tous les experts interrogés ont convenu qu'elle était certes pertinente, mais qu'elle ramenait le plus souvent à l'état de l'installation électrique elle-même. Celle-ci doit être capable, dans la plupart des cas, de prévenir le départ de flamme ou de fumée sur l'appareillage relié en procédant automatiquement à sa coupure d'alimentation dès lors qu'elle est, par exemple, en situation de surchauffe.

Face à l'ensemble de ces constats, le Gresel a donc rejoint l'opinion de nombreux organismes qui prônaient déjà l'instauration d'un diagnostic obligatoire des installations électriques anciennes. Un tel dispositif, appliqué aux seules installations électriques de plus de quinze ans au moment d'une mutation, sans être accompagné d'obligation de travaux en cas de danger identifié, a été adopté par le législateur, puis est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Associés autour d'une campagne d'information sur ce sujet à l'automne 2008, le Gresel et Promotelec souhaitent aujourd'hui que la réflexion sur les AcVC intègre pleinement cette problématique, dont on estime qu'elle se trouve à l'origine d'environ 80 000 incendies domestiques par an.

Les mesures immédiates proposées sont tout d'abord la mise en place d'un outil statistique qui permette, sur la base des diagnostics effectués dans le cadre de la loi, d'établir un bilan statistique détaillé de l'état des installations électriques anciennes en France, résultant de l'analyse des rapports de diagnostic obligatoire, et d'évaluer l'efficacité de la politique publique mise en place par la loi en relevant la proportion de travaux volontaires de mise en sécurité effectués dès lors qu'un rapport de diagnostic a identifié un ou plusieurs points de danger sur une installation électrique ; ensuite, l'extension du dispositif de diagnostic obligatoire à l'ensemble des baux d'habitation au moyen de la remise du diagnostic à chaque changement de locataire, afin que l'identification des installations vétustes en France porte sur le plus grand nombre possible de logements anciens ; enfin, l'extension du dispositif de diagnostic obligatoire aux parties communes des immeubles d'habitation, afin notamment de pouvoir vérifier l'efficacité des dispositifs de mise à la terre dont dépend la mise hors de danger de chacune des installations électriques présentes dans les logements d'un même immeuble.



Prévention des chutes au domicile des personnes âgées

Quatrième table ronde

Intervenants

- Bruno Arbouet, directeur général de l'Agence nationale des services à la personne
- Maryvonne Lyazid, adjointe au directeur général de la Fondation Caisses d'épargne pour la solidarité, présidente de l'atelier Prévention des chutes au domicile des personnes âgées en 2008
- Luc Machard, président de la Commission de la sécurité des consommateurs, modérateur de la table ronde

Luc Machard, président de la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), rappelle pour mémoire que le Livre blanc préconisait de favoriser l'adaptation des logements, puisque, selon les données de l'InVS, les défauts de sécurité étaient à l'origine de 30% à 50% des chutes et que, parmi les 20 000 morts par an dus aux AcVC, 9 300 d'entre eux relevaient d'une chute à domicile de personnes âgées.

Ces accidents se produisent en raison de seuils mal signalés, de revêtements de sol glissants, de la présence inappropriée de tapis, d'un éclairage insuffisant, d'un encombrement inadéquat, de l'absence de points d'appui. Dans de nombreux cas, pour prévenir une chute et empêcher une éventuelle récurrence, une sécurisation du domicile est nécessaire ; si, parfois, de simples mesures de bon sens suffisent à rendre le logement plus sûr, dans la plupart des cas, par la complexité des démarches à entreprendre et compte tenu du coût des travaux générés, il est nécessaire d'accompagner les seniors dans les projets d'aménagement de leur logement. Le 24 mars 2009, **Laurent Wauquiez**, secrétaire d'État chargé de l'Emploi et **Laurent Hénart**, président de l'Agence nationale des services à la personne, ont lancé le Plan 2 de développement des services à la personne (SAP). Parmi les mesures prises figurait l'ajout à la liste des services à la personne de la mise en sécurité du logement et de l'accès aux moyens de financements spécifiques aux SAP pour en bénéficier.

Bruno Arbouet, directeur général de l'Agence nationale des services à la personne, explique que deux millions de personnes interviennent chaque

jour au domicile des ménages pour leur apporter des services. Depuis plus de trois ans, les pouvoirs publics ont initié une politique de soutien et de développement particulièrement volontariste, qui se traduit notamment par un dispositif financier et fiscal attractif. Cette politique a également eu des résultats significatifs en termes de création d'emplois, avec un taux de croissance observé doublant chaque année (plus de 100 000 emplois créés chaque année depuis trois ans).

Les pouvoirs publics, par la voix du secrétaire d'État à l'Emploi, ont décidé de donner une seconde impulsion au printemps dernier et, dans ce cadre, l'ensemble des acteurs des services à la personne a encouragé à inscrire dans la liste des activités la problématique de la prévention des accidents domestiques, c'est-à-dire intervenant en particulier au domicile des personnes âgées. La plupart d'entre elles relèvent de mesures de bon sens et se traduisent par des travaux peu coûteux.

Les personnes qui interviennent au domicile des personnes âgées ont toute légitimité pour la réalisation d'un certain nombre de missions. Connaissant en effet parfaitement le logement des personnes, elles sont tout à fait en mesure de réaliser un premier niveau de diagnostic ne nécessitant pas d'expertise technique particulière. Par ailleurs, entretenant une relation de confiance étroite avec la personne aidée, elles sont aussi en mesure de la convaincre des aménagements nécessaires. Enfin, la plupart d'entre elles ont la culture du travail en réseau et savent se coordonner. La démarche retenue se veut très pragmatique. Concrètement, cela se traduit par le regroupement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels figurent les grands réseaux

associatifs, particulièrement puissants en matière d'aide à domicile, les acteurs privés, les particuliers employeurs pour procéder à la réalisation de diagnostics de premier niveau. L'objectif est de disposer d'un document concret destiné à être testé et validé par les intervenants et mis à disposition de l'ensemble des réseaux d'acteurs. Une première réunion en ce sens a ainsi été récemment initiée et trois autres sont programmées avant le début de l'automne. L'accueil de la démarche a été largement positif.

À l'automne, des expérimentations seront lancées avec la mobilisation des conseils généraux, financeurs en particulier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des caisses de retraite, des mutuelles, des institutions de prévoyance et des assureurs. La généralisation de l'ensemble du dispositif est prévue pour début 2010.

Maryvonne Lyazid, adjointe au directeur général de la Fondation Caisses d'épargne pour la solidarité, présidente de l'atelier Prévention des chutes au domicile des personnes âgées en 2008, se déclare très satisfaite des propos tenus par **M. Arbouet**, ceux-ci étant en phase avec les préconisations de l'atelier qu'elle a conduit.

Il y a effectivement 9 300 décès de personnes de plus de 65 ans par an liés aux chutes à domicile ; c'est également un tiers des plus de 65 ans qui font une chute dans l'année et la moitié des plus de 85 ans. On sait par ailleurs qu'un séjour au sol d'une heure après la chute augmente la mortalité de 50%.

Tous les participants à l'atelier ont fait preuve d'une mobilisation exemplaire, et le travail fourni constitue une référence pour tous ceux souhaitant poursuivre leur action. Dix recommandations ont été émises, et trois d'entre elles mériteraient d'être renforcées. Les chutes constituent une question de santé publique, et ont aussi pour effet de limiter la perte d'autonomie des personnes. Beaucoup d'actions sont entreprises, notamment dans le champ de la prévention, avec un cadrage réalisé par les pouvoirs publics au travers de la loi de santé publique de 2004, à laquelle s'ajoutent les recommandations de la Haute Autorité de santé, le programme Bien Vieillir de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, sans oublier le travail exemplaire effectué par l'Inpes, les caisses de sécurité sociale et de retraite complémentaire. Tous ces acteurs doivent absolument être mis en synergie à l'échelon territorial pertinent. Il convient également de faire en sorte que les intervenants au contact quotidien des personnes âgées puissent

s'approprier les messages de prévention, c'est-à-dire ceux travaillant dans le cadre des services à la personne, mais aussi les auxiliaires de vie sociale par les grands réseaux ADMR et UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile). Les efforts doivent être poursuivis sur tous ces enjeux en affirmant clairement la nécessité de mise en place d'un plan national de prévention des chutes des personnes âgées.

Par ailleurs, une mobilisation croissante des autorités déconcentrées est nécessaire, et cela est clairement soutenu par l'Assemblée des départements de France. Effectuer des bilans de prévention de chute et engager une réflexion sur l'adaptation des logements peut passer par une augmentation non récurrente de l'APA.

Concernant les autorités déconcentrées, les Agences régionales de santé (ARS), avec une articulation sanitaire et médico-sociale, constitueront une opportunité intéressante. Pour effectuer les bilans, définir les stratégies de prévention et les adaptations de logements, tous les acteurs (intervenants au domicile, hospitaliers, établissements d'accueil des personnes âgées et tous les services à domicile) doivent absolument être mis en filière. Le programme Pas de chute, initié par le professeur **Gilles Kemoun** du CHU de Poitiers, constitue une initiative très intéressante. Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et tous les services à domicile pourront ainsi collaborer à cet enjeu majeur de santé publique.

Enfin, il est nécessaire que cette prévention et cette connaissance des services s'inscrivent dans les compétences des personnes intervenant au domicile des personnes âgées. Dans ce cadre, l'ADMR et l'UNA se sont engagées pour compléter les formations et les stratégies de formations nécessaires.



Sécurité des pratiquants de sports de loisirs

Cinquième table ronde

Intervenants

- Claudie Sagnac, sous-directrice de l'action territoriale à la Direction des sports
- Georges Capdeboscq, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président de l'atelier Sécurité des pratiquants de sports de loisirs en 2008
- Luc Machard, président de la Commission de la sécurité des consommateurs, modérateur de la table ronde

Claudie Sagnac, sous-directrice de l'action territoriale à la Direction des sports, précise en préambule que le corpus législatif et réglementaire figurant au code du sport est relativement riche et intègre notamment toutes les dispositions en matière de déclaration, de surveillance, de contrôle ainsi que les sanctions possibles. S'ajoutent à cela des dispositions spécifiques pour les accueils collectifs de mineurs. Depuis la parution du Livre blanc, le ministère chargé des Sports a inscrit ses actions d'une part dans les domaines de la normalisation et de la réglementation et, d'autre part, dans celui de la prévention.

En 2009, lors du renouvellement des délégations de service public des fédérations délégataires, la question de l'installation d'un comité d'hygiène et de sécurité a été systématiquement abordée. En matière de normalisation, le travail entrepris sur les pistes de VTT a été poursuivi et a donné lieu à la parution en avril 2009 d'une norme spécifique (norme XP S52-110). Celle-ci a été largement diffusée, notamment aux maires des stations de montagne.

Par ailleurs, et avec le Syndicat national des moniteurs cyclistes de France, un guide méthodologique a été élaboré, qui explique la façon de développer une offre ludique en matière de pratique du VTT et met en avant les aspects sécuritaires. Pour les salles de remise en forme, un travail est en cours avec l'Afnor pour mettre en place une norme de service. Actuellement, les salles sont répertoriées en trois catégories, avec des exigences en termes de matériel, d'accès à la salle et de vente de compléments alimentaires. Un système de contrôle de ces salles, avec la tenue d'un carnet d'entretien de maintenance, devrait être mis

en place prochainement. Un travail a également été effectué avec les ministères du Tourisme et de l'Intérieur, qui a permis d'aboutir à un accord pour les piscines privées à usage collectif. Celui-ci a fait l'objet d'une instruction interministérielle récemment signée et d'une instruction spécifique du ministère chargé des Sports. Cet accord permet de clarifier les procédures mises en œuvre pour les exploitants et de coordonner l'ensemble des contrôles.

Conformément au code du sport, des fiches de signalements et d'enquêtes administratives ont été mises en place pour les accidents graves se produisant au sein des établissements d'activités physiques ou sportives (APS). Lors de l'expérimentation effectuée au cours du second semestre 2008 et dans le cadre d'une instruction ministérielle du 24 décembre 2008, des fiches ont été envoyées à l'ensemble des services déconcentrés et des établissements d'APS. Celles-ci furent ensuite retournées à la Direction des sports pour une première analyse statistique nationale. La première phase expérimentale se déroule jusqu'en septembre 2009, et les premières remontées montrent que, depuis décembre 2008, les 31 accidents déclarés concernent 35 victimes pratiquant 21 disciplines sportives différentes ; depuis cette date, 22 décès ont été enregistrés. La Haute Autorité de santé a par ailleurs été saisie de la question du certificat médical de non-contre-indication ; celui-ci sera à l'étude dans son programme de 2010.

Concernant les campagnes de prévention, le *Mémento sécurité* diffusé annuellement a été enrichi d'une fiche spécifique aux activités aquatiques et sera prochainement diffusé. Cette fiche, Sports d'eau vive, vient compléter les conseils déjà

prodigués, notamment en matière de météo, de débit de l'eau, d'équipements de sécurité et de vigilance des pratiquants. La Fédération française des randonnées pédestres effectue par ailleurs une expérimentation sur la géolocalisation des accidents afin d'identifier les zones et les itinéraires où ils se produisent, en prévision d'un balisage approprié ultérieur. Les mémentos et les guides sont diffusés par le biais des fédérations nationales des offices de tourisme, des syndicats d'initiative et des fédérations partenaires. La Fédération française de canoë-kayak, qui a largement contribué à l'élaboration de la loi sur l'eau, notamment dans le domaine de la signalisation adaptée, a mis en place un système d'auto-évaluation des sportifs préalable à la pratique de l'activité.

Une grande enquête statistique sur la pratique sportive lancée en 2009 intégrera pour la première fois des questions relatives à l'accidentologie, types de disciplines et hospitalisation. Elle porte sur un échantillon statistique significatif qui permettra d'affiner les connaissances en la matière.

Luc Machard souligne l'intérêt des actions entreprises, notamment celles relatives aux activités nautiques. En effet, depuis que la CSC a rendu plusieurs avis sur le sujet (embarcations nautiques, canyionisme, etc.), un certain nombre d'accidents mortels ont eu lieu, témoignant par là même de l'utilité de mettre en œuvre non seulement des mesures de prévention et d'information, mais également des mesures de classement des cours d'eau et d'autres actions incombant à l'autorité préfectorale.

Georges Capdeboscq, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, président de l'atelier Sécurité des pratiquants de sports de loisirs en 2008, souligne que les pratiquants de loisirs sportifs ont tendance à se situer hors de toute structure et, de fait, hors de la diffusion des consignes de prudence.

La signalétique présente sur les lieux de pratique demande à être simplifiée pour être comprise à la fois des pratiquants français et étrangers. Ce chantier incombe aux associations et fédérations, et demande à être poursuivi. Par ailleurs, l'étiquetage des produits achetés mériterait d'être plus explicite sur les garanties qu'apportent les certificats de conformité aux normes.

Les préoccupations de sécurité ont été revues dans le cadre des conventions d'objectifs et de gestion avec les fédérations (COG), notamment

sur les aspects relatifs au suivi des établissements d'APS. La problématique de la responsabilisation des pratiquants constitue également un point très important : les réflexions sur les certificats médicaux et les campagnes de prévention doivent être approfondies. Même si les pratiquants de loisirs sportifs ont tendance à fuir l'encadrement, les efforts dans le domaine de la formation des bénévoles doivent être poursuivis en vue de la consolidation et de la reconnaissance de leur qualification, en s'appuyant sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Claudie Sagnac indique que la plupart des sites de canyionisme figurent dans le recensement des équipements sportifs avec, pour les plus fréquentés, des précisions sur le niveau de difficulté. Ces éléments sont accessibles au grand public.

Concernant la formation, le diplôme requis pour certaines disciplines à risques listées dans le code du sport à l'article R 212-7 est identique pour toutes les personnes, qu'il s'agisse de bénévoles ou d'éducateurs sportifs rémunérés. Pour la VAE, la Direction des sports a engagé une réflexion visant à simplifier la procédure à même de profiter également aux bénévoles. Un accompagnement méthodologique sur l'élaboration des dossiers VAE est effectué, en liaison avec les présidents de ligues, les conseils régionaux et les services de l'État.

Dans le domaine de l'encadrement, seules les personnes titulaires d'un brevet fédéral peuvent encadrer les pratiques sportives ; les bénévoles ne disposant d'aucune qualification ne peuvent prétendre le faire.



Sécurité des enfants

Sixième table ronde

Intervenants

- Catherine Gras, *directrice générale adjointe de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services*
- Éric Molinié, *vice-président de l'Association des paralysés de France, président de l'atelier Sécurité des enfants en 2008*
- Luc Machard, *président de la Commission de la sécurité des consommateurs, modérateur de la table ronde*

Luc Machard rappelle que la recommandation figurant dans le Livre blanc portant sur la modernisation de la directive jouets a été prise en compte.

Catherine Gras, directrice générale adjointe de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, explique que sous la présidence française de l'Union européenne, un travail conjoint a été effectué avec les professionnels, les services de l'État (Douane et DGCCRF) et la CSC, qui a permis d'aboutir à une modernisation et une refonte de la directive européenne relative à la sécurité des jouets.

Cette nouvelle directive est le résultat de longues discussions avec l'ensemble des professionnels et prend le relais de la première datant de 1988. La refonte s'inscrit dans un contexte d'évolution des mentalités dans le domaine de la sécurité et d'évolution des jouets eux-mêmes (présence accrue d'électricité, d'aimants, de produits chimiques, etc.), et elle était d'autant plus indispensable que le sujet concerne les consommateurs les plus fragiles, c'est-à-dire les enfants.

À l'été 2007, le retrait du marché de millions de jouets liés à des dérives de fabrication a constitué une alerte très importante pour les pouvoirs publics, les différentes institutions, les professionnels et les consommateurs, et le travail de partenariat étroit qui s'est instauré entre la CSC, les organisations professionnelles et les autres services de l'État est à saluer.

La nouvelle directive vise à clarifier la responsabilité des acteurs tout au long de la chaîne de commercialisation. Elle prévoit ainsi

de confier la responsabilité des importations et de la conformité des produits importés aux importateurs, assortie d'une obligation de traçabilité. De la même manière, le distributeur se voit attribuer d'importantes responsabilités au sein de la chaîne de commercialisation, notamment au niveau du stockage des produits. Chacun des acteurs a l'obligation d'effectuer une analyse des dangers et des risques, afin qu'une traçabilité en matière de responsabilité soit effectuée. Le contenu des étiquetages est beaucoup plus détaillé et vise à mettre clairement en avant les risques potentiels du produit.

Il ne suffit plus de transférer la responsabilité sur les parents en mentionnant que le jouet est interdit aux enfants de moins de 36 mois ; il appartient désormais aux fabricants, importateurs et distributeurs de faire en sorte que le produit soit bien conforme aux normes de sécurité.

La nouvelle directive apporte également des contraintes supplémentaires en matière de fabrication de certains produits spécifiques : pâtes à modeler, parfums, cosmétiques, etc. ; de même, elle intègre des éléments sur la protection contre les bruits. Elle prévoit également une meilleure coordination entre les États membres, notamment au travers du système Rapex. La volonté est qu'elle soit transposée en droit interne avant la fin de l'année 2009.

Luc Machard indique que la CSC se félicite de l'avancée notable de cette directive, notamment sur la traçabilité des jouets et la mise en place d'un vrai système de responsabilité. Ce modèle mériterait d'être étendu à d'autres catégories de produits.

Éric Molinié, vice-président de l'Association des paralysés de France, président de l'atelier Sécurité des enfants en 2008, souligne également l'intérêt de la directive jouets, reprenant en partie certaines préconisations du Livre blanc. Une avancée significative a eu lieu en matière de réglementation, même si cela ne va pas encore assez loin, sur la problématique de la composition chimique des jouets et le caractère démontable de certains d'entre eux ; ce point est d'autant plus important que dans la base Rapex, 30% des signalements relatifs à des objets dangereux concernent des jouets. La campagne de prévention de l'Inpes concernant la pollution de l'air intérieur à laquelle les enfants sont particulièrement exposés constitue également une approche intéressante et positive.

Dans un autre registre, le portail Stop aux accidents quotidiens se révèle être un support utile, de la même façon que le site internet destiné aux élus locaux. Pour autant, certains points mériteraient d'être plus largement promus, notamment celui de l'utilisation de logiciels de contrôle parental sur internet. En septembre 2008, une enquête a démontré que 96% des parents disent connaître ces logiciels, mais que 39% seulement les utilisent. Les recommandations relatives à l'école demandent également à être plus affirmées. L'apprentissage des premiers secours peine à se généraliser alors qu'il devrait permettre de dispenser aux élèves une formation débouchant sur l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). Dans ce domaine, les classes de maternelle et de sixième semblent être prioritaires.

Enfin, un travail important reste à réaliser pour limiter le risque de défenestration. Sur ce point, un avis émis par la CSC en 2005, qui recommandait la mise en place d'une campagne d'information et de prévention. Si cette préconisation a bien été mise en œuvre, des modifications relatives au code de l'urbanisme devraient parallèlement être apportées, notamment pour ce qui concerne les garde-corps et la conception même des fenêtres.

En sus, un plan national de prévention des AcVC doit absolument être mis en place, comme le préconisent l'Union européenne et de grands organismes internationaux, tels que l'Unicef, l'OMS, etc. Cela doit permettre de fédérer et de coordonner les multiples acteurs concernés. En matière d'épidémiologie par exemple, les initiatives prises mériteraient de prendre de l'ampleur, notamment grâce à la mise en place d'un observatoire. Il est regrettable sur ce point que la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) n'ait pas suffisamment pris en compte la prévention, au travers notamment

du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et des données disponibles dans les hôpitaux qui pourraient servir de base à une analyse pointue sur les accidents (nature, conséquences, etc.).

Par ailleurs, l'information des usagers reste un domaine à privilégier. Elle passe par l'information sur les étiquettes de la dangerosité des produits, mais aussi par une simplification des manuels d'utilisation. Le Guide qui protège les enfants et les nourrissons a été réédité fin 2008. Il constitue un ouvrage important (400 pages) élaboré par la Mutualité française, la Croix-Rouge et le Samu de Paris, primé lors des derniers Entretiens de Bichat.

Luc Machard souligne que, effectivement, le plan interministériel de prévention des AcVC de 2005 demande à être modernisé et actualisé en prenant appui sur les données issues du Livre blanc.

Par ailleurs, la défenestration constitue un sujet important pour la Commission de la sécurité des consommateurs, et le sujet fait l'objet d'un grand nombre de réunions (avec les directions des ministères et des organismes compétents, les urgentistes, etc.). Le nombre de défenestrations d'enfants ne décroît pas et génère des séquelles très importantes, voire des décès. En dépit des efforts fournis et des contacts pris, un certain nombre d'acteurs n'ont pas encore pris la mesure réelle du problème. Les efforts doivent donc être poursuivis.



Échanges avec les participants



■ **François Lachgar**, Confédération nationale du logement (CNL), s'étonne que dans le domaine de la prévention des chutes des personnes âgées, il n'ait nullement été fait état des bailleurs sociaux, des bailleurs privés et de la Fédération de défense des copropriétaires.

■ **Luc Machard** répond qu'effectivement, ces acteurs sont bien concernés par la sécurité des logements, mais que ceux-ci opposent des arguments financiers pesant lourdement sur le débat. En ce qui concerne la défenestration par exemple, le coût d'un entrebâilleur de fenêtre acheté par lot est compris entre 1,50 et 2 euros, mais ils refusent pourtant d'en équiper les logements en raison du prix. Il en est de même pour les Daaf, d'un coût de 10 euros environ.

■ Concernant la prévention des chutes au domicile des personnes âgées, **Pierrette Morin**, Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), indique que le CSTB travaille sur le projet Gerhome (<http://gerhome.cstb.fr>), dont l'objectif est de concevoir, d'expérimenter et de certifier des solutions techniques supportant des services d'aide au maintien à domicile des personnes âgées en utilisant des technologies domotiques intelligentes pour assurer autonomie, confort de vie, sécurité, surveillance et assistance à domicile.

■ **Pierre Brugnon**, Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), s'interroge sur l'intégration du port du gilet de sauvetage dans la nouvelle réglementation portant sur les sports et les loisirs nautiques.

■ **Claudie Sagnac** indique que ce point est bien intégré dans la nouvelle réglementation.

■ **Micaëlla Moran**, journaliste à *Que Choisir*, fait remarquer que certaines des obligations mentionnées dans la directive jouets ne sont pas spécifiques et s'inscrivent dans le cadre de la directive générale sur la sécurité des produits, qui implique notamment la responsabilisation des professionnels (fabricants, importateurs et

distributeurs). De plus, cette directive générale fait obligation à ces mêmes acteurs, dès le constat de l'existence d'un produit défectueux de nature à mettre en danger la sécurité ou la santé des personnes, d'informer les pouvoirs publics, en l'occurrence la DGCCRF, afin que les mesures nécessaires soient prises.

■ **Catherine Gras** répond qu'il n'y a pas contradiction, mais complémentarité entre les deux directives concernées. L'architecture législative européenne est constituée de telle sorte qu'il était nécessaire d'adapter la directive jouets pour en faire une directive spécifique. Au niveau communautaire d'abord, puis au niveau de la transposition en interne, ce type d'élaboration nécessite d'avoir une coordination et une concertation avec les différents professionnels.

■ **Valérie Gervais**, Association force ouvrière consommateurs (Afoc), fait remarquer que le document relatif à la prévention des accidents pour les personnes âgées, censé s'adresser à l'ensemble des acteurs, est plutôt destiné aux intervenants dans le domaine des services à la personne. Elle se demande par ailleurs si ce document est exploitable par l'entourage des personnes ou si un aménagement de celui-ci peut être envisagé.

■ **Bruno Arbouet** indique que le document n'est pas complètement élaboré, et que des réunions de travail sont encore programmées. Sur ces bases, le document définitif devrait être disponible pour l'automne.

■ **Régine Loosli-Surrans**, Direction des affaires juridiques, secteur du droit communautaire, au ministère des Affaires étrangères, indique que les travaux entrepris depuis trois ou quatre ans par les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la sécurité ont permis de faire évoluer les prises de conscience et de concrétiser certains travaux communautaires et nationaux, ce qui se traduit concrètement dans trois domaines différents. Le premier est relatif à l'articulation des textes en cours d'élaboration ; le deuxième est relatif aux consultations données aux différents ministères, notamment dans le cadre de l'élaboration de textes nationaux ; et le troisième concerne la jurisprudence

de la Cour de justice des communautés.

Pour illustrer ces propos et concernant tout d'abord l'articulation des textes, la présidence française a été amenée à instiller le principe de précaution dans un certain nombre de textes relatifs à l'évaluation et la gestion des risques. Une réflexion préventive a donc été engagée sur certains textes, notamment dans l'univers de l'alimentation, des produits de consommation courante et des équipements dans l'habitat. Concernant les consultations, les actions entreprises ont eu un effet incitatif auprès de certains ministères, qui ont désormais pris l'habitude de consulter sur les clauses de sauvegarde et les liaisons avec le ministère de l'Industrie.

Enfin, issu de la jurisprudence, il y a lieu de souligner le concept d'entrave, le concept de proportionnalité et l'articulation des différents textes entre eux, notamment des responsabilités des producteurs, distributeurs et autres intervenants.

Elle remercie vivement les différents acteurs pour les travaux conduits et mentionne que la Direction juridique du ministère des Affaires étrangères est prête à produire un document qui pourrait être inséré dans une publication (*INC Hebdo, Lettre de la CSC*, ou autre).

Charte de la prévention des accidents de la vie courante et Appel citoyen à les déclarer Grande Cause nationale

The screenshot shows the homepage of the website 'Charte de la prévention des accidents de la vie courante'. The page features a navigation menu with 'La Charte', 'L'Appel', 'Professionnels, collectivités', 'Particuliers', and 'Les signataires'. A prominent red box on the left contains information about a forum on June 16, 2009, and the 'Livre Blanc' on road safety. The main content area is divided into 'La Charte' and 'L'Appel' sections. 'La Charte' section states that each year, 11 million accidents occur, resulting in 20,000 deaths and 4.5 million injured people. It calls for a national declaration of road safety as a 'Grande Cause nationale'. 'L'Appel' section states that it is the duty of every citizen to engage in this fight. The page also includes a video player, statistics on accidents, and logos of partner organizations like UFCV, INC, and Prévention. A vertical watermark 'www' is visible on the left side of the screenshot.

www.charteaccidentsviecourante.fr

Luc Machard, président de la Commission de la sécurité des consommateurs, rappelle que lors de la validation du Livre blanc le 10 juin 2008, le présent forum avait été annoncé dans le but d'évaluer les avancées et de construire les actions à mener. En conclusion, le lancement d'une Charte permettant de rendre visible l'engagement des acteurs dans la démarche avait été acté. Celle-ci constitue un véritable outil de mobilisation, d'engagement et d'alerte. Elle précise notamment que les AcVC constituent un fléau, avec un nombre de victimes qui ne recule pas, prouvant ainsi l'insuffisance des actions entreprises.

En adhérant à cette Charte, chaque association de consommateurs, association familiale, collectivité locale, établissement public, mutuelle, fédération professionnelle, entreprise, affirme que la prévention des AcVC est l'affaire de tous et déclare se mobiliser pour que soit mieux garantie la sécurité de nos concitoyens.

Les signataires de la Charte demandent également à ce que la prévention des AcVC soit déclarée Grande Cause nationale, tout comme la sécurité routière, et pas seulement cause d'intérêt national comme cela a été fait en 2005. La comparaison avec la sécurité routière est pertinente puisqu'à des drames et à une action insuffisante se sont substitués des mesures concrètes fortes et des résultats efficaces.

Si la prévention des AcVC est déclarée Grande Cause nationale, un mouvement similaire à celui de la sécurité routière est à espérer, avec des espaces publicitaires, des actions de terrain impulsées par les pouvoirs publics et relayées par tous les acteurs, un plan interministériel en remplacement de celui de 2005, et une mobilisation d'envergure nationale.

Cette Charte a déjà été largement signée, et ce, en quelques semaines, avec des raisons d'engagement qui sont très convaincantes. Ainsi, sont déjà signataires l'UFCV-Que Choisir, premier signataire, l'Afoc, Familles rurales, la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), l'Unaf (Union nationale des associations familiales), la Caisse nationale des allocations familiales, le Laboratoire national d'essais, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris; et ont donné leur adhésion de principe EDF et GDF.

Luc Machard remercie tous les acteurs de la confiance témoignée dans le cadre de la mise en place de cette Charte de prévention des AcVC.

Un film réalisé par l'INC, retraçant les engagements et les convictions des différents acteurs et traduits sous la forme de quatre interviews, est diffusé lors du présent forum. Il peut être visionné sur le site www.charteaccidentsviecourante.fr.

Transcription du film :

Chaque année, les accidents de la vie courante apportent leur lot de blessés. Des établissements publics, des fédérations, des associations et des entreprises ont décidé d'adhérer à la Charte de la prévention des accidents de la vie courante pour que la mobilisation de tous fasse reculer ce fléau.

Les motivations pour adhérer à la Charte

Alain Bazot, président de l'Union fédérale des consommateurs-Que choisir (UFC-Que choisir) : « Il y a 11 millions d'accidents domestiques et 20 000 décès en France par an. C'est la première cause d'hospitalisation des personnes âgées. Cela concerne également massivement nos enfants.

À côté de cela, au regard de ces chiffres, il n'y a pas de plan d'action au niveau gouvernemental pour lutter contre les accidents de la vie courante. Cela nous semble suffisant pour nous engager à travers cette Charte. »

Jean-Luc Laurent, président du Laboratoire national d'essais et de métrologie (LNE) :

« Depuis plus de 30 ans, le Laboratoire national d'essais et de métrologie travaille auprès des industriels et des importateurs pour améliorer la qualité des produits. Le LNE est le laboratoire de référence auprès des pouvoirs publics sur la qualité des produits. C'est donc naturellement que je me suis engagé auprès des partenaires sur cette Charte de la prévention des accidents de la vie courante. »

Thierry Damien, président de Familles rurales :

« Avoir une action beaucoup plus importante, être vigilant en permanence ; s'attacher, lorsque nous menons une action, à ce que cette dimension de prévention prenne tout son sens et toute sa valeur. »

Laurent Hénart, président de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) :

« On a besoin de comprendre les progrès des autres, de s'inscrire dans une réflexion d'ensemble. Donc, on veut être sur le tour de table et dans tous les programmes d'action que les partenaires déclineront. »

Les actions à mener

Thierry Damien :

« Dans les relais d'assistantes maternelles, nous allons, notamment par le biais de la formation, insister pour que nos animatrices soient vigilantes sur tout de qui concerne la sécurité des enfants, par exemple autour des jouets et de la cuisine. »

Alain Bazot :

« Depuis longtemps, nous avons intégré la dimension sécurité dans les tests de produits, mais nous allons développer pour nos lecteurs toute une partie relative à l'adaptation du produit au comportement du consommateur. Nous avons également un réseau d'associations locales qui se mobilise et va se mobiliser à travers la diffusion de plaquettes dans les maisons de retraite, les écoles, pour attirer l'attention sur les comportements de la vie quotidienne. »

Laurent Hénart :

« Il s'agit d'avoir des intervenants à domicile qui puissent faire un bilan complet de votre habitat, mais aussi un bilan de mise en sécurité des locaux. Cela concerne tout particulièrement les personnes âgées qui perdent petit à petit leur autonomie ou des personnes malades qui ont décidé, pendant une période de soins de longue durée, de rester chez elles. »

Les priorités pour prévenir les accidents

Thierry Damien :

« Nos priorités sont aujourd'hui essentiellement axées sur les jeunes enfants. Par exemple, dans nos centres de loisirs, nous mettons en œuvre des jeux qui permettent aux enfants d'être confrontés à une cuisine géante, des situations à risques, des jeux qui présenteraient éventuellement quelques défauts. »

Alain Bazot :

« Aujourd'hui la priorité, c'est de déclarer les accidents de la vie courante Grande Cause nationale. Cela permettra d'orchestrer une vaste campagne, massive, auprès du grand public. Ce genre de campagne réussit dans les pays du Nord, où on a divisé par 3 le nombre d'accidents. »

Jean-Luc Laurent :

« En tant que laboratoire d'essais, notre priorité sera la qualité des produits utilisés dans la vie courante. Il s'agit de mettre à disposition des importateurs et des distributeurs des tests de conformité des produits et

des développements améliorant la sécurité. »

www.charteaccidentsviecourante.fr, le site des acteurs qui s'engagent dans la prévention des accidents de la vie courante.

Luc Machard indique que, outre les associations et autres acteurs, chaque citoyen doit aussi pouvoir manifester son engagement dans la démarche et signer l'Appel citoyen pour que les AcVC soient déclarés Grande Cause nationale. Dans cette logique, **Luc Machard** rappelle que l'INC a réalisé en quelques semaines un site internet, www.charteaccidentsviecourante.fr, et tient à remercier vivement **Armelle Madelaine, Catherine Buschini** et **Jean-Pierre Loisel** pour la qualité du travail effectué.

Ainsi, et grâce à ce site, chaque citoyen et organisme peut signer l'Appel et adhérer en ligne à la Charte ; la mobilisation développée ne peut donc plus être ignorée. Un compteur figurant sur la page d'accueil

permet d'apprécier au jour le jour la montée en puissance du mouvement ; il enregistre d'une part, le nombre d'adhérents à la Charte et d'autre part, le nombre d'adhérents à l'Appel.

Grâce à ce site, le mouvement va s'amplifier et réussir ; il y aura un plan interministériel de lutte contre les AcVC ; la prévention des AcVC sera déclarée Grande Cause d'intérêt national ; le logement des personnes âgées sera sécurisé ; des campagnes ciblées prévenant la défenestration des enfants seront diffusées ; les logements seront mis en sécurité ; le dispositif législatif des piscines privées sera révisé ; et des campagnes plus ciblées préviendront les accidents de ski.

La CSC, l'INC, Macif Prévention et tous les partenaires ayant déjà signé la Charte et l'Appel vont continuer leurs actions pour faire chuter de manière sensible le nombre stagnant de morts et de blessés. Les efforts doivent être amplifiés par la mobilisation de tous.

La Charte

Chaque année, les accidents de la vie courante (AcVC) causent 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés, endeuillent les familles et détruisent des vies entières.

Faire reculer ce fléau demande l'engagement de tous...

Seule la mobilisation de tous, impulsée et coordonnée par les pouvoirs publics, permettra de faire diminuer ces chiffres dramatiques.

En vertu de cette Charte :

Nous nous mobilisons pour lutter contre les accidents de la vie courante, pour que :

- la sécurité des produits et des services soit mieux garantie
- nos concitoyens soient mieux informés des risques encourus
- les professionnels concernés soient mieux formés et mieux sensibilisés

Nous souhaitons que les pouvoirs publics :

- impulsent et coordonnent une politique de prévention des AcVC, associant les acteurs de la société civile
- déclarent "Cause nationale" la prévention des accidents de la vie courante

Nous nous engageons à conduire des actions pour :

- garantir la sécurité des produits et des services
- améliorer l'information des familles et des consommateurs
- relayer les actions de prévention impulsées par les pouvoirs publics

Portail

Stop aux accidents quotidiens

www



www.stopauxaccidentsquotidiens.fr

Éric Briat, directeur général de l'Institut national de la consommation (INC), précise qu'il s'agit d'un portail réalisé à l'initiative du secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, porte-parole du gouvernement, Luc Chatel. Sa création avait été annoncée le 9 octobre 2008 lors de la Conférence européenne sur la prévention des blessures, et l'outil a été mis en ligne le 8 janvier 2009. Ce portail a été édité par l'INC qui en assure également la gestion.

Projection d'un film de présentation du portail www.stopauxaccidentsquotidiens.fr, qui peut être visionné sur ce site.

Ce site fédère les énergies, les compétences et les savoir-faire de six acteurs publics : la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la Direction générale de la santé (DGS), la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), l'Institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Institut national de la consommation (INC). L'objectif est d'informer et de proposer des conseils de prévention, de mettre à disposition des informations claires et accessibles à tous.

Il contient notamment des outils pédagogiques permettant d'organiser des animations pour acquérir et diffuser les bonnes pratiques et les bons gestes, des conseils de prévention, des données épidémiologiques, des informations générales et des informations d'actualité.

Les contenus pédagogiques sont accessibles selon différents formats : texte, audio et vidéo. Cet outil est aussi l'occasion de rediffuser les films produits par l'INC au travers des émissions Consomag ainsi que des émissions plus spécifiques, comme celles sur la prévention des incendies, réalisée en partenariat avec la Direction de la sécurité civile (DSC). Il permet aussi de relayer les campagnes élaborées par les organismes publics participants au portail, l'Inpes notamment, producteur de contenus audiovisuels incontournables dans les domaines de la prévention. La vidéo constitue, en effet, un moyen efficace et apprécié du public pour faire passer des messages pédagogiques de prévention.

Le moteur de recherche constitue le dispositif central du portail ; il permet à l'internaute d'effectuer sa requête simultanément sur les six sites partenaires et assure des résultats complets sur l'ensemble de ces sites. L'accès s'effectue selon une recherche libre ou par mots-clés proposés dans trois listes déroulantes (populations, risques, produits et activités). Sur le sujet de la défenestration par

exemple, on y trouve des conseils de prévention en vidéo, les résultats de l'enquête InVS, ainsi que l'avis de la CSC relatif à la sécurité des fenêtres et des balcons.

Le portail se veut à la fois pratique et convivial, conçu dans une version amenée à évoluer et à s'étoffer. À partir de la fin 2009, l'examen de la candidature d'autres partenaires publics et privés sera effectué pour une éventuelle adhésion.

Des remerciements particuliers sont portés à **Armelle Madelaine**, en charge du portail au sein de l'INC, **Catherine Buschini**, responsable Internet à l'INC, **Jean-Pierre Loisel** ayant participé à sa conception, ainsi que les équipes de Capa, notamment **Natacha de Mourzitch**, réalisatrice des deux films présentés dans le présent forum.

Cédric Musso, Union fédérale de consommateurs-*Que choisir*, revient sur un sujet sur lequel son association est particulièrement mobilisée, à savoir l'information liée aux rappels des produits. En effet, à diverses reprises, l'UFC-*Que choisir* est intervenue auprès de **Luc Chatel**, alors secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, pour lui faire part de la carence du site www.stopauxaccidentsquotidiens.fr sur ce point. En effet, lors de l'annonce de la mise en place de ce site, l'association avait appelé son attention sur la nécessité que celui-ci recensât l'ensemble des produits frappés d'un rappel, car cette information est aujourd'hui trop confidentielle, peu d'acteurs relayant, comme l'UFC-*Que choisir* le fait sur son site, les informations du système Rapex. Or, ayant fait une recherche de produits défectueux sur le site www.stopauxaccidentsquotidiens.fr, il a pu constater qu'il n'en mentionnait que quelques-uns (notamment quand il y a un communiqué de la DGCCRF ou un avis de la CSC). Ce n'est hélas pas la reprise de la banque de données, équivalent du système Rapex au niveau français, que l'association appelait de ses vœux.

Aussi, **Alain Bazot**, président de l'UFC-*Que Choisir*, est-il intervenu récemment auprès de **Luc Chatel** par courriel pour l'alerter sur cette carence et lui demander à nouveau de bien vouloir intervenir pour que l'information donnée aux consommateurs soit la plus exhaustive possible. Il serait en effet regrettable que des accidents domestiques surviennent par défaut d'information.

Site

Agir contre les accidents de la vie courante



AcVC AGISSONS!
Accidents de la Vie Courante

Ecarte

Madame, Monsieur,

Les Accidents de la Vie Courante (AcVC) sont responsables chaque année de plus de 19 000 décès et de 4,5 millions de blessés.

Ils représentent par ailleurs près de 10 % des dépenses annuelles de santé.

Conscient du drame qui se joue, 56 % des Français* jugent que l'on ne communique pas assez sur le sujet, et attendent des pouvoirs publics des messages de prévention mieux ciblés et plus percutants. Nos conclusions prouvent en effet que la réponse à ce problème de santé publique passe par l'adoption de comportements plus sûrs, et que le meilleur moyen d'y parvenir est d'être mieux informés sur les précautions à prendre.

Les élus locaux sont appelés à jouer, dans l'information de la population sur ces risques, un rôle de tout premier plan. Grâce à votre proximité avec les citoyens, à votre connaissance des réseaux professionnels et associatifs implantés sur vos territoires, vous apparaissez comme les mieux placés pour porter efficacement ces conseils de prévention.

Ces constats ont conduit Macif Prévention, l'Institut National de la Consommation et la Commission de la Sécurité des Consommateurs à mettre au point des modules de prévention disponibles gratuitement sur ce site.

Ces modules, conçus par type de risque et par population concernée, vous permettront de mener plus facilement vos actions de prévention. Pour chacun des thèmes, vous trouverez une brochure destinée au grand public (personnalisable aux couleurs de votre institution sur simple demande), ainsi que des données chiffrées et des interviews de spécialistes reconnus. Ces éléments peuvent vous aider à conduire votre action et à accentuer l'impact des messages que vous aurez souhaité diffuser.

Les partenaires de cette initiative - Macif Prévention, la Commission de la Sécurité des Consommateurs, l'Institut National de la Consommation - se tiennent à votre disposition pour améliorer encore les outils proposés.

Accidents de la vie courante : **AGISSONS ENSEMBLE !**

* Observatoire de la prévention, Macif 2008

Accéder aux contenus téléchargeables

PREVENTION
CSC INC

www.agircontrel'accidentsdelaviecourante.fr

José Cerqueira rappelle qu'il y a un an, à l'initiative de la CSC, de l'INC et de la Macif, le Livre blanc sur la prévention des AcVC a été lancé. Les drames engendrés par les accidents ont entraîné une réflexion sur les axes de prévention à mettre en œuvre et sur les moyens les plus adaptés pour endiguer ce fléau entraînant chaque année la mort de près de 20 000 personnes, blessant physiquement et moralement des milliers de concitoyens et générant des désordres familiaux et professionnels graves.

Les progrès réalisés peuvent être appréciés pour chaque secteur de risques. Des avancées importantes et des dynamiques fortes émergent. Parmi elles, la création de l'Observatoire des AcVC, permettant de mieux cerner les causes de la survenance, les fréquences et les populations touchées.

S'ajoute à cela la volonté politique forte, portée par quelques élus déterminés et soutenus par les ministères concernés, de mieux structurer la démarche de prévention en matière d'incendies. L'obligation d'installer des Daaf ne figure finalement pas dans la loi sur le logement insalubre, mais le processus devrait aboutir prochainement. Eu égard au nombre de vies en jeu, il serait étonnant que le support législatif instaurant cette mesure ne puisse être trouvé rapidement. À souligner par ailleurs

la réalisation de la première brochure destinée aux malvoyants, réalisée avec l'appui du Comité national pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CNPSAA). Ce document démontre qu'il est possible d'être utile aux personnes handicapées en les informant et en les aidant à mieux assurer leur sécurité au quotidien.

Dans le domaine des services à la personne, la mise en place du chèque emploi service universel (Cesu) favorisant la prévention des AcVC représentera un réel avantage, en particulier pour les personnes âgées. Les démarches de sécurisation des bâtiments pourront ainsi être réalisées dans des conditions financières et techniques satisfaisantes.

La Macif, en lien avec la CSC et l'INC, va travailler à la mise en place d'un Cesu encourageant la protection contre l'incendie. Il s'agira notamment d'installer des Daaf chez les sociétaires seniors et handicapés.

La publication de la directive jouets visant l'instauration de normes européennes trace la voie de ce qui pourrait être entrepris pour une plus grande sécurité des enfants.

D'autres actions simples à mettre en place ont par contre du mal à voir le jour, en particulier les risques de défenestration, alors qu'il suffirait souvent de quelques euros pour sécuriser les fenêtres. Il y a là une urgente nécessité

pour que la réglementation soit révisée. L'un des thèmes majeurs du Livre blanc, et qui concerne majoritairement les jeunes, portait sur les sports de loisirs. Dans ce domaine, une véritable dynamique s'est mise en place. Les règles conditionnant la pratique de ces sports sont désormais connues et validées par la CSC ; celles-ci doivent maintenant être mises en œuvre.

Cette volonté de lutter efficacement contre les AcVC conduit à proposer une mobilisation plus large, laquelle fait l'objet de la Charte de la prévention des AcVC. Outre la mobilisation de ceux qui dans leurs fonctions et métiers s'engageront à promouvoir une véritable politique de prévention, les signataires de la Charte appellent les pouvoirs publics à déclarer la prévention des AcVC Grande Cause nationale. Seule une politique nationale structurée et coordonnée peut réellement et durablement faire reculer le chiffre des 20 000 victimes par an.

Le portail dédié aux AcVC mis en place par l'INC accueillera très prochainement de nouveaux acteurs ; il permet à tous de connaître les différents types de risques et la manière de les prévenir. C'est dans le prolongement de cette démarche que s'inscrit le développement de cet outil, fruit de la collaboration étroite entre la CSC, l'INC et Macif Prévention, le nouveau site www.agircontrelesaccidentsdelaviecourante.fr, dédié aux gestes de la prévention.

Validées et structurées, les dix fiches réalisées à ce jour sont mises à disposition des vecteurs de l'opinion, et particulièrement des élus. Un kit de communication y rappelle les risques, leurs conséquences et les moyens de les prévenir. Il s'agit d'un support libre d'utilisation et de personnalisation mis gracieusement à la disposition des élus, mais également des chefs d'entreprise et présidents d'association, pour être utilisé comme support de communication. Les thèmes abordés sont multiples, allant du risque domestique pour les enfants, à la prévention des chutes chez les personnes âgées, en passant par la prévention des incendies. Ce site s'inscrit dans la logique du Livre blanc et du site d'information stopauxaccidentsquotidiens.fr ; il est l'outil d'une communication validée, structurée et pérenne sur les AcVC.

Un an après le lancement du Livre blanc, les actions entreprises pour renforcer la démarche de manière structurée portent déjà leurs fruits. Pour autant, les progrès constatés demeurent insuffisants, même si ceux-ci représentent un début encourageant. La démarche doit se poursuivre en agrandissant

le cercle de décideurs à même de s'engager dans cette voie. Avec l'appui et la volonté de tous, il est possible de parvenir à ce que dans un an de nouvelles avancées voient le jour.

Claude Rouy rappelle que le site www.agircontrelesaccidentsdelaviecourante.fr a pour objet de rassembler les données, d'offrir un outil de communication simple et modulable validé par les autorités les plus compétentes en matière d'AcVC.

Il ne s'agit pas d'imposer des règles, mais de rassembler en un même lieu des informations simples et efficaces pour éviter les accidents et permettre à ceux qui sont en mesure de communiquer avec les concitoyens, quels que soient leur fonction ou leur niveau, de diffuser l'information, et ce, de façon accessible.

Le site pourra évoluer sur les conseils de ses utilisateurs. Il s'agit d'un outil de communication souple, évolutif, mais intégrant toujours des informations validées scientifiquement.

Son contenu comprend un certain nombre de kits de prévention, dont certains sont déjà prêts à l'utilisation : accidents domestiques chez les enfants, chutes chez les personnes âgées, risques liés aux loisirs sportifs, risques d'incendie domestique, risques liés aux sports urbains chez les adolescents, risques liés au bricolage, prévention des AcVC chez les déficients visuels. D'autres sont en cours d'élaboration : risques inhérents aux déplacements urbains, à la navigation de plaisance, aux loisirs de bord de mer. Pour chacun de ces thèmes, on trouve des informations générales chiffrées, les principaux risques rencontrés et des solutions et des conseils pour les éviter.

Les pages sont simples d'accès et peuvent être facilement imprimées, en y ajoutant sa propre identité visuelle. Des éléments éditoriaux sur les risques, les populations touchées, les conséquences des accidents et les modalités pratiques de leur évitement sont également proposés aux décideurs. Ils sont téléchargeables et modifiables de façon très simple. Ces derniers peuvent être complétés par des interviews de personnalités reconnues dans le domaine, de nature à éclairer sur le risque et la démarche de protection associée.

Ce site est à disposition de toutes les personnes, quels que soient leur statut et leur fonction, souhaitant communiquer fortement auprès des différentes populations concernées de façon à développer la prise de conscience des risques et de leur nécessaire protection.

Conclusion du FORUM



Luc Machard excuse Mme la sénatrice en charge de représenter le président du Sénat pour conclure ce forum, celle-ci étant retenue par la loi sur l'endettement portée actuellement devant la Haute Assemblée.

Luc Machard remercie vivement Macif Prévention pour son accueil dans les lieux pour la troisième fois et qui deviennent le symbole de la présente mobilisation. Il remercie également **Sylvie Vanneste, Marjorie Thizy et Delphine Philips** à la Macif ; **Armelle Madelaine, Jean-Pierre Loisel et Catherine Buschini** à l'INC ; ainsi que tous les participants à ce forum.

Les présentations des porteurs de projets et les échanges avec les intervenants ont montré que le Livre blanc restait pleinement d'actualité et prometteur. Pour autant, ses premiers fruits ne sont qu'un encouragement à poursuivre le travail engagé depuis le 29 novembre 2007. Les présidents des ateliers ont désigné des chantiers prioritaires, et les actes de ce forum, publiés par l'INC, relayeront toute l'urgence à agir dans ces domaines.

Le portail www.stopauxaccidentsquotidiens.fr est le portail de référence de l'information sur les risques de la vie courante. Il doit s'ouvrir à tous les acteurs, y compris privés, souhaitant apporter leur contribution à une meilleure information des concitoyens.

www.agircontreslesaccidentsdelaviecourante.fr réalisé par Macif Prévention offre à tous des contenus validés, notamment par la CSC, adaptables, gratuits et n'a pour seule vocation que de diffuser le plus largement possible des fiches de prévention pédagogiques à tous les publics. Il ne demande qu'à être connu, utilisé et optimisé. Il doit être le site ressource de la prévention des AcVC.

Ce forum confirme également la volonté de tous de rester mobilisés et de poursuivre la démarche tant que le nombre de morts et de blessés ne décroîtra pas, tant que la prévention des AcVC ne sera pas une cause nationale prioritaire, tant que les actions sur le terrain au plus près des concitoyens ne se développeront pas.

Le mouvement est appelé à s'amplifier par l'adhésion à la Charte de centaines d'organismes, par la signature par nos concitoyens de l'Appel citoyen à ce que la prévention des AcVC devienne Grande Cause nationale. Cette mobilisation ne pouvant plus être ignorée, lors du prochain rendez-vous 2010 chacun pourra se féliciter de la publication d'un nouveau plan interministériel et de l'annonce que la prévention des AcVC soit Grande Cause nationale en 2010. La fréquentation du site montrera que la mobilisation est de plus en plus forte et que, à l'instar de la sécurité routière, les chiffres dramatiques de morts et de blessés par accident vont enfin diminuer.

Édité en septembre 2009

Direction de la publication : *Éric Briat, INC*

Coordination éditoriale : *Armelle Madelaine, INC*

Conception et réalisation : *Couleur Lune*

Secrétariat de rédaction : *Georges Quesne*

Crédits photo : *Mourad Chefci/ fotolia/123RF*

Impression : *Lecaux – Ocep Imprimerie*



**FORUM
DOC**



Commission de la Sécurité
des Consommateurs



Commission de la sécurité des consommateurs
www.securiteconso.org

Institut national de la consommation
www.conso.net, www.stopauxaccidentsquotidiens.fr

Macif Prévention
www.macif.fr, rubrique « Prévention »